

Prendre un rendez-vous au Centre de consultation de proximité

Conditions d'accès

- 1 Vous n'avez pas de médecin traitant et vous habitez le bassin du sud Sarthe.
- 2 Adressez-vous au cabinet médical le plus proche de votre domicile.
- 3 En cas de refus du cabinet médical :
**Appelez le Centre de consultation de proximité
02 44 71 37 33**

Le jour du rendez-vous

- 4 Le jour du rendez-vous, prenez un ticket sur la borne et présentez-vous aux admissions.
N'oubliez pas les pièces administratives et vos documents médicaux !
- 5 La consultation nécessite une avance de frais de votre part auprès de la secrétaire. Les tarifs sont affichés en salle d'attente.
Les moyens de paiements acceptés sont



- 6 En fin de consultation avec le médecin généraliste, si vous le souhaitez, il pourra devenir votre médecin traitant.

Adoptons les bons réflexes !

Annuler votre rendez-vous en cas d'impératif, c'est donner l'opportunité à un autre patient de se soigner.

Au bout de deux rendez-vous non honorés, vous ne serez plus prioritaire !